

Proposition #5

AMÉLIORER LES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES



Fiche 5a

DONNER SA JUSTE PLACE AU SECTEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE, EN L'ARTICULANT AVEC L'OFFRE D'HÉBERGEMENT



Exposé de la

PROBLÉMATIQUE

- Rester vivre à son domicile malgré la perte d'autonomie est le choix privilégié par une grande partie de la population âgée, mais **les conséquences de cette perte d'autonomie sont parfois mal-évaluées ou sous-évaluées** par la personne elle-même ou par ses proches.
- Les conséquences de l'accroissement de la perte d'autonomie, couplées à un habitat parfois mal adapté et à une possible absence d'aidants familiaux peuvent **remettre en question la pertinence du choix de vie de la personne**, à savoir rester vivre à son domicile avec seulement une aide ponctuelle.
- Les professionnels intervenants à domicile ont un **taux de sinistralité particulièrement élevé** (TMS, dépressions, burn-out...) lié à des conditions de travail difficiles physiquement et psychologiquement, dans un environnement par définition isolé.
- Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) connaissent des **difficultés structurelles importantes** (financement, recrutement des professionnels, concurrence avec le travail non déclaré...) et sont très dépendants des politiques locales, notamment en matière d'autorisation et de tarification.
- Des **inégalités** d'accès à ces services existent dans les territoires.



SOLUTIONS

proposées par la FEHAP

- D'une manière générale, privilégier **le sentiment « d'être chez soi »** à une notion purement physique du domicile afin de développer une offre plurielle de services à domicile, d'habitats intermédiaires et d'institutions adaptés aux besoins spécifiques de chaque personne âgée ou en situation de handicap.
- Inciter les services à domicile à mobiliser **les outils créés par les dernières grandes lois** pour soutenir leurs actions à destination des services (ex : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, Fonds de restructuration de l'aide à domicile...) et à destination des personnes (ex : droit au répit, plan national d'adaptation des logements privés aux contraintes de l'âge et du handicap...).
- Permettre **une adéquation entre les demandes d'emploi et les besoins de recrutement** des services à domicile en communiquant sur les attentes auprès des instituts de formations, de Pôle Emploi, etc.
- **Former les intervenants à domicile** (nécessité de se coordonner avec l'Education Nationale pour assurer des formations spécialisées et permettre un réel parcours de professionnalisation), leur permettre une évolution professionnelle satisfaisante, mettre en place des groupes d'analyses des pratiques et les sensibiliser aux notions de positionnement professionnel afin d'œuvrer à la fois en faveur d'une **meilleure qualité de la prise en charge et d'un plus grand bien être au travail**.
- Mettre en œuvre des solutions pour pérenniser les structures d'aide à domicile et (re)structurer ce secteur fragile en incitant notamment les rapprochements entre structures complémentaires (ex : SAVS, centres de soins infirmiers, etc.).
- Coordonner les Systèmes d'Information des structures du domicile avec les services APA du département et les MDPH afin d'assurer un suivi des parcours, des réponses aux besoins et des prestations.



LES FACTEURS-CLÉS du succès

- Penser les chantiers à destination des services d'aide, de soin et d'accompagnement à domicile **en cohérence les uns avec les autres** (ex : articuler la réforme de la tarification des SAAD et celle des SSIAD).
- Anticiper la fin des expérimentations des SPASAD et **commencer à « penser SPASAD »** plutôt que SAAD et SSIAD de manière isolée. 20